



2023-150

Délégation d'Officier d'Etat Civil

Le Maire de la Commune de La TRINITE SUR MER,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-18, qui confère au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du conseil municipal,

Considérant que le maire et les adjoints sont tous titulaires d'une délégation ou empêchés,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service de l'état civil, il est nécessaire de prévoir une délégation à Monsieur Jean-Claude RIOU, conseiller municipal pour le samedi 7 octobre 2023,

ARRETE

ARTICLE PREMIER

Monsieur Jean-Claude RIOU, conseiller municipal, est délégué pour remplir le samedi 7 octobre 2023 les fonctions d'Officier d'Etat-Civil notamment pour célébrer le mariage de Domitille JEANNE BEYLOT et Tom LAPERCHE.

ARTICLE DEUXIEME

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et annexé au registre des actes de la commune.

Ampliation du présent arrêté :

- Monsieur Jean-Claude RIOU,
- Monsieur le Sous-Préfet de LORIENT,
- Monsieur le Procureur de la République de LORIENT.

Fait à LA TRINITE-SUR-MER, le 28 août 2023

Le Maire,

Yves NORMAND

Affiché le